

## 2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

### 2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

#### PE 2.1.1 - ACCOMPAGNER LES FAMILLES EN SITUATION DE TRÈS GRANDE FRAGILITÉ

##### DIAGNOSTIC

Les travaux issus de la Stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté mettent en lumière la nécessité d'accroître la coordination des institutions au profit de publics issus de l'errance, victimes de violences ou primo-arrivants. Le préalable à ces démarches est d'aller vers et d'établir les conditions permettant l'établissement d'une relation de confiance.

##### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif est de développer nos partenariats avec les opérateurs spécialisés (Agir Tous pour la Dignité Quart Monde, Armée du salut, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés (VIFFIL), Croix Rouge Française, etc.) afin que leur prise en charge puisse intégrer une offre de soutien à la parentalité, de découverte de la vie en collectivité pour les enfants, mais aussi de solutions d'accueil adaptées aux besoins de ces publics. Au-delà des opérateurs spécialisés, des partenariats avec les acteurs de la petite-enfance qui développent ces démarches permettraient un travail inter-sectoriel entre des professionnels qui se connaissent peu. Cela permettrait aussi pour les familles concernées de faire le lien vers des structures de droit commun.

##### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics issus de l'errance, en particulier les mamans avant et après la naissance
- ➔ Publics accueillis en hébergement d'urgence
- ➔ Primo-arrivants
- ➔ Parents mineurs
- ➔ Femmes victimes de violences

##### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Services PMI
- ➔ ARS
- ➔ Caf du Rhône
- ➔ Collectivités locales volontaires

##### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Opérateurs spécialisés
- ➔ Gestionnaires de lieux d'hébergement d'urgence
- ➔ Lieux d'accueil de jour
- ➔ ARTAG
- ➔ Collectivités locales volontaires

##### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : ARS, Services PMI, Caf du Rhône et opérateurs spécialisés

##### ACTION 1

- ➔ Soutenir les initiatives des opérateurs spécialisés dans la mise en œuvre de lieux conjuguant possibilité de prendre en charge des adultes dans leur démarche d'insertion et solutions facilitant l'accueil de jeunes enfants.

##### ACTION 2

- ➔ Se rapprocher des gestionnaires de Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) afin de faciliter l'accès à des solutions d'accueil petite-enfance et de soutien à la parentalité, adaptées aux résidents.

##### ACTION 3

###### Action à destination des gens du voyage :

- ➔ Maintenir une offre d'accueil petite-enfance sur les aires d'accueil.

##### ACTION 4

###### Action à destination des équipements petite-enfance :

- ➔ Accompagner le déploiement des actions petite-enfance et parentalité auprès des familles en situation de précarité par des structures petite-enfance itinérantes (EAJE, Ludothèque ou Lieux d'Accueil Enfants-Parents itinérants).

##### ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles.

##### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Actions, projets ou services petite-enfance conçus pour les publics en grande précarité

- Nombre d'actions petite-enfance conçues pour les publics en grande précarité
- Nombre de partenaires spécialisés dans la grande précarité impliqués